



Enrique Martinez  
Directeur Général Groupe Fnac Darty

Tiffany Foucault  
Directrice des Ressources Humaines Groupe Fnac Darty

Philippe Piron  
Directeur des Ressources Humaines Exploitation Fnac

Frédéric Cazaux  
Directeur Régional Fnac Paris

Guillaume Suxe  
Responsable des Ressources Humaines Fnac Paris

Objet : Lettre ouverte

Paris, le 21 février 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous écrivons au titre de la CGT commerce Paris et de la CGT Fnac Paris.

Nous avons reçu vendredi 18 février 2022 pour la seconde fois une réponse négative de la Préfecture de police de Paris à notre déclaration de manifestation devant le magasin Fnac Saint-Lazare, 109 rue Saint-Lazare. Cette situation étant extrêmement rare, notre syndicat s'est enquis auprès de nos interlocuteurs de la préfecture des raisons de ce refus réitéré. Il nous a alors été répondu que c'est la direction de la sécurité de la FNAC, invoquant des incidents passés, qui s'oppose à la présence des grévistes devant leur lieu de travail.

Cette situation est d'autant plus choquante et inacceptable que les grévistes manifestent et se comportent de manière totalement pacifique depuis le 8 décembre 2021. C'est bien la direction locale de la Fnac Saint-Lazare et en particulier son responsable de la sécurité, qui entretiennent au quotidien les tensions en multipliant les provocations et les intimidations.

Nous pouvons citer à titre d'exemples : de multiples références à l'évolution de carrière future des salariés qui sont ou seraient grévistes, la création de tensions et menace de faire intervenir les forces de l'ordre au-delà de la voie publique, la présence totalement disproportionnée d'un service de sécurité externe de la société Titan Sécurité.

Le 12 Février 2022, alors que pour la première fois l'autorisation de manifester devant l'entrée du magasin nous avait été refusée, des échanges avec les forces de l'ordre sur place ont permis que le rassemblement se tienne comme initialement déposé en préfecture. Malgré cela, la direction a multiplié les injonctions aux salariés de ne pas se rendre devant le magasin soutenir les grévistes, brandissant la menace de recevoir des amendes de 135€.

Un huissier présent en permanence sur le piquet de grève demande chaque jour aux grévistes de cesser le tractage à la clientèle, laissant planer la menace d'une assignation. En plus de manœuvres visant à nous empêcher tout rassemblement devant le magasin Fnac St Lazare, il s'agit pour la direction d'empêcher par tous moyens que les grévistes exercent leur droit de grève sur leur lieu de travail. Véritable atteinte à un droit fondamental.

Nous avons pu être à nouveau témoins de ces comportements à l'occasion de la venue de Philippe Martinez, Secrétaire Général de la Confédération Générale du Travail, vendredi 18 février 2022, qui a tenu à soutenir la lutte en cours. Ainsi, le responsable de la sécurité a dans un premier temps soutenu qu'il ne laisserait pas des « inconnus » rentrer dans le magasin (ce qui est un comble dans un commerce), puis il a affirmé devant témoin qu'il expulserait les personnes de la CGT qui ne travaillent pas à la FNAC, avant de mettre à l'arrêt les escalators du magasin pour gêner les déplacements des grévistes qui souhaitent faire constater la dégradation de leurs conditions de travail.

Dès le lendemain, samedi 19 février 2022, c'était la mise en panne pendant le piquet de grève de l'ensemble des imprimantes du magasin qui était mise en œuvre, afin d'empêcher toute impression de tracts destinés à la clientèle. Cela rappelle les vieilles manœuvres qui consistaient à ce que les câbles d'imprimantes « disparaissent » les jours de conflit.

Au-delà du caractère mesquin et inutile de ce type de démonstration, nous sommes d'autant plus surpris de ces entraves à la liberté de manifester et au droit de grève que les négociations et les échanges avec la direction des ressources humaines n'ont jamais cessé depuis le début du conflit. Et se poursuivent jusqu'à ce jour. Ainsi notre organisation, une délégation de grévistes et la direction se sont rencontrées les 17 décembre 2021, 13 janvier et 3 février 2022. Des projets de protocoles d'accord de fin de conflit ont été échangés, les dernières propositions étant communiquées par la CGT le 18 février 2022.

Notre volonté de dialogue et de trouver une issue à la grève en cours n'est donc plus à démontrer. Mais, elle ne pourra perdurer que si la direction de la FNAC Saint-Lazare cesse toute provocation, intimidation à l'égard des grévistes, ainsi que tout propos dénigrant la CGT et plus largement les organisations syndicales.

Nous vous informons qu'une nouvelle déclaration de manifestation sera déposée pour un rassemblement devant le magasin ce vendredi 25 février. Nous vous demandons de cesser toute entrave aux libertés publiques et de ne pas jouer de l'influence de votre entreprise auprès des autorités de l'Etat pour empêcher des grévistes de s'exprimer devant leur lieu de travail.

Salutations syndicales,

Boris Lacharme  
DSCC CGT Fnac Paris

Céline Carlen  
Secrétaire Générale de l'USCDSP-CGT